

Avril 2011
n°63



Argancy 2011



Sommaire

Conseil municipal du 9 décembre 2010	04
Conseil municipal du 7 janvier 2011	06
Conseil municipal du 4 février 2011	08-10
Budget	11-13
Communiqué	
Le mur anti-inondation a fait son travail	14
Travaux en cours	
Tennis couvert	15
Projet d'équipements sportifs couverts	15
Communauté de Communes	
Quel avenir pour la Communauté de Communes	16-17
Groupe Scolaire	
Galette des Rois	18
Boubam et le Tam-tam	18
Remise des diplômes de ski	19
Visite des installations d'Arcelor Mittal	20
Le carnaval	20
Vivre à Argancy	
Voeux du Maire, concert du Nouvel An	21
Téléthon	22
Noël de l'interassociation	22
Voeux au personnel communal	22
Remise des clés aux associations	23
Sur le podium	23
Médailles et récompenses	24-25
Concours des maisons fleuries	26
Visite des jardins sans limite	27
Environnement	
Rue des chardonnerets	28
A savoir	
Défibrillateur : mode d'emploi	29
La fermeture du barrage	29
Jeu concours	29
Horaires des messes	29
Préparer sa retraite	29
Calendrier des médecins	30
Etat-civil	31

Edito



Il y a trois ans que j'ai commencé à m'investir au sein du conseil municipal du village.

C'est un engagement qui nécessite une écoute et une réflexion personnelle intense.

Je tiens à remercier l'ensemble des habitants qui m'ont permis, grâce à leur vote, de devenir conseillère municipale.

C'est une expérience enrichissante qui me permet aussi de réfléchir sur un plan d'action du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale), qui devrait être mis en place en 2011.

Le C.C.A.S. regroupe cinq personnes de la Municipalité et trois personnes extérieures. Il a pour vocation de soutenir les foyers les plus démunis face à la crise sociale, un handicap, ou tout autre accident de la vie.

Il est important d'être solidaire : ENSEMBLE c'est mieux.

N'hésitons pas à nous rendre à la bibliothèque municipale. L'accès y est gratuit pour les jeunes de moins de 17 ans et la cotisation est symbolique puisqu'elle est de 2€ pour les adultes.

Le nombre de lecteurs, ainsi que la quantité de livres nous a amené à prévoir un nouveau site.

Nous continuerons à y trouver des lectures variées qui permettront à tous de se divertir en période de morosité. Ne nous privons pas de ce plaisir.

Yolande NEVEUX
Conseillère Municipale



Installation Fremarc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture de la Moselle concernant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société FREMARC en vue d'exploiter, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une usine de fabrication de pièces automobiles sur le territoire de la commune d'Argancy.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette installation classée pour la protection de l'environnement.

Après débat sur le contenu de l'enquête publique, le conseil municipal, à l'unanimité, n'apporte pas de remarque et mandate Monsieur le Maire pour transmettre cet avis au commissaire enquêteur.



Boulangerie à Olgy

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'équipement d'un four dans les locaux de la boulangerie dans le cadre d'une reprise de ce commerce.

Le conseil municipal donne son avis positif à ce projet dans le souci de maintenir ce commerce dans la commune.

Travaux du presbytère

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 3 suivant :

marché : rénovation du presbytère à Argancy

- lot n° 5 « électricité » : Titulaire du marché : R. SPIRK et Fils à Metz

• montant du marché initial	9 660,00 € HT
• montant de l'avenant n° 1	3 443,00 € HT
• montant de l'avenant n° 2	3 581,00 € HT
• montant du marché avant l'avenant n° 3	16 684,00 € HT
• montant de l'avenant n° 3	669,00 € HT
• nouveau montant du marché	17 353,00 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 3 du marché « rénovation du presbytère », lot n° 5 « électricité ». Monsieur le Maire est chargé de son application.

Travaux de l'école

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 correspondant à l'équipement de bureaux, fabrication et pose de placards et de tableaux.

Marché :

- rénovation du groupe scolaire à Argancy
- n°2 lot « menuiserie bois »
Titulaire du marché : BONECHER à Semécourt
- montant du marché initial 25 633,80 € HT
- montant de l'avenant n° 1 13 438,15 € HT
- nouveau montant du marché 39 071,95 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n°1 du marché «rénovation du groupe scolaire», lot n° 2 « menuiserie bois ». Monsieur le Maire est chargé de son application.



Décision modificative de crédit

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n° 4 suivante :

Investissement

Dépenses

Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
020	Dépenses imprévues	14 000,00	- 5 000,00	9 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		5 000,00	5 000,00
2313-564	Construction local pétanque	113 000,00	73 850,00	186 850,00
TOTAL OPERATIONS			73 850,00	
TOTAL			73 850,00	



Rénovation des vestiaires du foot

Recettes

Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
10222	FC TVA	229 000,00	- 7 000,00	222 000,00
Réseaux AMELANGE				
1323-256	Subvention département	42 500,00	- 22 900,00	19 600,00
Aménagement locaux associatifs				
1323-260	Subvention département	30 000,00	-30 000,00	0,00
1328-260	Autres subventions	30 000,00	-21 000,00	9 000,00
Rénovation vestiaire foot				
1323-263	Subvention département		18 750,00	18 750,00
Tennis couvert				
1323-265	Subvention département		136 000,00	136 000,00
TOTAL			73 850,00	

Fonctionnement

Dépenses

Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
022	Dépenses imprévues	9 255,88	- 5 000,00	4 255,88
61523	Voies et réseaux	50 000,00	- 10 000,00	40 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	-10 000,00	25 000,00
62878	Remboursement à d'autres organismes	50 000,00	30 000,00	80 000,00
TOTAL			5 000,00	

Recettes

Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
7411	Dotation forfaitaire	90 000,00	20 000,00	110 000,00
7478	Autres organismes	50 000,00	-15 000,00	35 000,00
TOTAL			5 000,00	

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, le tableau des décisions modificatives de crédit n°4 et charge Monsieur le Maire de son application.

Confirmation de poste au périscolaire

Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe, 23 H 30 par semaine pour la cantine-garderie.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, la création de ce poste à compter du 1^{er} janvier 2011.

Nomination d'un stagiaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination d'un stagiaire dans le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, 35H par semaine.

Le conseil municipal prend acte de cette nomination.

Modification de contrat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, 13 h par semaine et de la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, 21 heures par semaine pour la location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal prend acte de cette modification au 1^{er} janvier 2011.

Modification de la conformité de la charpente du préau



Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de paiement n° 02 correspondant à la vérification et à la conformité de la charpente du préau du groupe scolaire.

- Marché : extension du préau et création d'un bardage au groupe scolaire à Argancy
- Lot n° 01 « charpente-couverture-bardage bois »
- Titulaire du marché : PARENTELLI à LONGLAVILLE

- Montant du marché initial : 63 900,22 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 1 500,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 65 400,22 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de paiement n° 02 « extension du préau et création d'un bardage au groupe scolaire » et charge Monsieur le Maire de son application.

Mise en place de pompes supplémentaires au groupe scolaire et au tennis

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la Société STRADEST d'Hauconcourt pour la pose de pompes supplémentaires pour le refoulement des eaux de pluie et d'éventuelles infiltrations en cas de crues.

Ce devis, d'un montant de 33 925,00 € HT, comprend :

- les pompes et la pose
- le drainage pour récupérer les eaux de pluie des courts de tennis
- l'aménagement d'une plateforme entre le mur et les courts de tennis existants

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise STRADEST.

Création d'un accès pour le tennis

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 correspondant à la création d'un accès handicapés et de deux accès allant du groupe scolaire aux courts de tennis.

- Marché : création d'un court de tennis couvert à Argancy
- Titulaire du marché : LOSBERGER à BRUMATH

- Montant du marché initial : 281 925,78 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 19 600,00 € HT

- Nouveau montant du marché : 301 525,78 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 du marché « création d'un court de tennis couvert » et charge Monsieur le Maire de son application.



Nomination de l'association pour réalisation de la fresque

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, l'association «1 phase-2 styles» pour la réalisation de la fresque sur le mur anti-inondation du groupe scolaire. Nous vous rappelons que le coût estimé est de 35 500,00 €. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de retenir cette association.

Modification du POS – procédure à lancer

La commune d'Argancy souhaite procéder à quelques modifications de son POS en vigueur.

Les modifications consistent en l'intégration de l'extension de la ZAC des Jonquières Sud dans le POS d'Argancy (zonage, règlement, étude entrée de ville, schéma de principe, rapport de présentation).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le lancement de la procédure de modification du POS et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier permettant l'enquête publique à organiser.

Convention avec ORA Jeunes

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal la convention avec ORA JEUNES pour une durée de 6 mois.

Après débat, le conseil municipal, par, une voix contre, deux abstentions et douze voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Aménagement de la place Anne de Méjanès

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet des trois cabinets d'architectes retenus par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Après débat sur les trois projets, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet GRAFFITE à Marly.



Dépenses à régler avant le budget 2011

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un certain nombre de factures qu'il souhaiterait régler sur le budget 2011 avant l'adoption de celui-ci en mars 2011.

Présentation des factures :

Dépenses d'investissements 2011

- **Achat et pose d'un colombarium**
Entreprise HIEULLE
Montant : 11 500,00 €, compte dépenses 2312
- **Convention d'études pour modification du POS**
Atelier des Territoires
Montant : 3 100,00 €, compte dépenses 2031
- **Travaux accès tennis**
Entreprise SOBECA
Montant : 30 000,00 €, compte dépenses 2315
- **Pompes supplémentaires mur de protection**
Entreprise STRADEST
Montant : 42 500,00 € compte dépenses 2315

Le conseil municipal, après délibération, autorise l'ouverture de ces crédits sachant que les opérations seront reprises au budget 2011.



Achat de mobilier urbain

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas FREY, Conseiller Municipal. Celui-ci présente au conseil municipal l'achat de mobilier urbain (bancs et tables) ainsi que de poubelles pour équiper la zone des étangs dans le cadre de l'opération d'investissements : opération n° 240 « aménagement des étangs ».

Après étude comparative des conditions d'achat proposées par les entreprises (ESPACE CREATIC, PLASECO et ECODESIGN), l'entreprise retenue pour le mobilier urbain est ECODESIGN pour un montant de 28 390,28 €.

Après étude comparative des conditions d'achat proposées par les entreprises (ACCES ATLANTIQUE, SEBRA, APRICO et IPC SANICAN), l'entreprise retenue pour

les points de déjections canines est SEBRA pour un montant de 5 202,05 €.

Une partie de ces investissements fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel dans le cadre des travaux de renaturation des Ballastières d'Argancy.

L'autre partie sera subventionnée par le Conseil Général dans le cadre du PACTE 2009-2011.

Après délibération, le conseil municipal, par douze voix pour et une abstention, accepte les achats de mobilier urbain et de points de déjections canines ainsi présentés et charge Monsieur le Maire d'effectuer ces achats pour le compte de la commune.



Avenant n° 2 Tennis

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 suivant :

Marché, création d'un court de tennis couvert

Titulaire du marché : LOSBERGER à BRUMATH

- Montant du marché initial : 281 925,78 € HT
 - Montant de l'avenant n°1 : 19 600,00 € HT
 - Montant de l'avenant n°2 : 492,00 € HT
-
- Nouveau montant du marché : 302 017,78 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n°2 du marché «création d'un court de tennis couvert». Charge Monsieur le Maire de son application.



Création d'une régie de recettes pour la bibliothèque municipale

La gestion de la bibliothèque municipale nécessite la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des adhésions à celle-ci et les opérations courantes liées à son fonctionnement, prévues dans son règlement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'une régie de recettes liées aux activités de la bibliothèque municipale et charge Monsieur le Maire de sa création et de sa mise en place à compter du 1er janvier 2011 selon la réglementation en vigueur.

Redéploiement des Communautés de Communes

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire, présente les enjeux de la discussion en cours, sur les modalités de mise en œuvre de la Loi du 16 décembre 2010 sur le redéploiement des Communautés de Communes, en faveur de la cohérence et de la continuité territoriale.

En principe, l'avis purement consultatif du conseil municipal sera sollicité mais la décision lui échappera. Le débat est déjà public sur les solutions envisagées dont la disparition de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz au profit de celle de la Vallée de l'Orne ou celle de Metz Métropole.

Devant la politique fiscale de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, les enjeux de la réforme et ce qui nous semble essentiel pour l'avenir de la commune d'Argancy, Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE

propose au conseil municipal de s'inviter dans le débat sans délai et d'exprimer sa position forte.

Il est donc proposé la rédaction et le vote d'une motion qui fait appel à toutes les communes de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz de rejoindre la commune d'Argancy pour se fédérer au service des garanties sur le développement de nos villages, de la défense de nos spécificités et de notre volonté farouche d'être les principaux acteurs de notre politique.

Cette motion sera adressée à Monsieur le Préfet, l'ensemble des délégués communautaires et chaque Maire des communes concernées.

Cette motion est adoptée, à l'unanimité, moins une abstention.

Création d'équipements couverts

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activité attenante. Ces bâtiments seraient construits à proximité du groupe scolaire permettant l'utilisation par les enfants des écoles.

Les travaux, ainsi présentés, représentent une dépense estimée à 800 000,00 € HT.

Le conseil municipal accepte, par dix voix pour, 2 contre et une abstention, de poursuivre l'étude et sa réalisation.

Acquisition et échange de terrain

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ou d'échanger les petites parcelles sises Champs aux Oies, section 2 pour créer un chemin d'accès au regard du réseau des eaux usées qui passe le long du ruisseau à Olgy. Ce chemin serait financé par la Communauté de Communes de Maizières- lès- Metz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et charge celui-ci de faire les démarches nécessaires pour devenir propriétaire de ces parcelles.

Gestion des étangs

Le 25 janvier 2011, le Bureau d'Etudes ESOPE a présenté au comité de pilotage, dans la continuité du diagnostic environnement de la zone d'étude désormais classée ENS (Espace Naturel Sensible) – Gravières d'Argancy – le plan de gestion de la zone d'étude. 13 actions de gestion ont été évoquées en fonction des différents types d'objectifs identifiés.

Ce plan de gestion est programmé sur une période de 2011 à 2016, pour une première approche de coût sur la période d'environ 200 000 €.

Le coût total peut être cofinancé jusqu'à 80 %, en partenariat avec le Conseil Général de la Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre le projet.



Aménagement de jardinières

Le maire présente au conseil municipal deux devis pour l'aménagement de jardinières dans la commune :

- **devis Société ATECH de CHOLET**
Pour un montant total de 3 497,00 € HT

- **devis Société LORRAINE ESPACE VERTS**
Pour un montant total de 1 375,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, par douze voix pour et une abstention, accepte ces deux devis ainsi présentés et charge Monsieur le Maire d'effectuer ces achats pour le compte de la commune.

Budget

Présentation du compte administratif 2010

Recettes de fonctionnement

• Produits des services et ventes :		71 779 €
dont redevances du périscolaire :	40 565 €	
• Dotation de solidarité et Taxes :		1 440 585 €
dont dotation de solidarité de la Communauté de Communes :	1 100 000 €	
Contribution directe – Taxes locales :	297 851 €	
Taxes diverses :	43 199 €	
• Dotation – Subventions et Participations diverses :		449 468 €
Dotation remplaçant la taxe professionnelle :	228 234 €	
Dotation de l'Etat – Conseil général :	165 711 €	
Dotation publique CAF :	55 523 €	
Location immeubles communaux :		160 453 €
• Divers :		21 911 €
• TOTAL		2 144 196 €
<hr/>		
• Report de recettes 2009 non utilisées :		332 556 €
• Total recettes disponibles :		2 476 752 €

Dépenses de fonctionnement

• Charges à caractère général :		499 487 €
Dont :		
Energie :	75 843 €	
Fournitures diverses :	105 278 €	
Location, maintenance et entretien :	134 130 €	
Services extérieurs :	184 236 €	
• Charges de personnel :		422 051 €
• Charges de gestion courante :		147 941 €
Dont subvention aux associations :	84 850 €	
• Charges exceptionnelles :		7 769 €
• Intérêts des emprunts :		23 392 €
• TOTAL		1 100 640 €

- La différence recettes et dépenses laisse apparaître une somme de :
2 476 752 € - 1 100 640 € = 1 376 112 €
Argent à utiliser en investissements.

budget

Investissement

Recettes d'investissement disponibles

• Subventions reçues :	214 576 €
• Fonds de compensation TVA :	222 747 €
• Taxes Locales d'Equipement :	9 405 €
• Dépôts et cautionnements :	2 782 €
• TOTAL	449 510 €
• Report de 2009 :	775 000 €
TOTAL	1 224 510 €
• Excédent fonctionnement 2010 disponible :	1 376 112 €
TOTAL RECETTES	2 600 622 €



Dépenses d'investissement réalisées

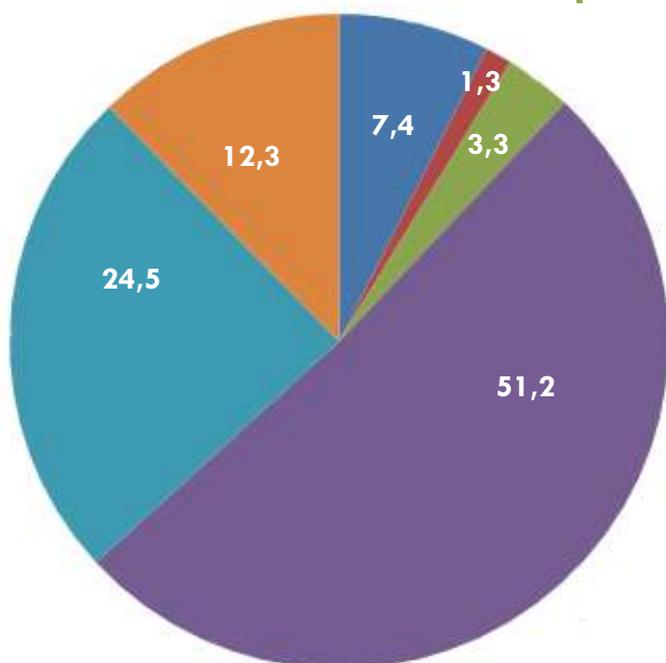
• Dépôts et cautionnements reçus :	3 934 €
• Remboursement emprunts :	65 844 €
• Capital restant dû : 417 837 €	
• Achat matériel et immobilisations diverses :	32 551 €
• Immobilier – Terrains – Constructions divers :	103 189 €
• Investissements : constructions ou aménagement biens communaux :	1 340 504 €
TOTAL	1 546 022 €

Besoin de recette pour payer les investissements en cours de réalisation, montant estimé à : 1 288 155 €
Excédent d'investissement disponible reporté sur le budget 2011 :
 $1\,376\,112 - 1\,288\,155 = 87\,957$ €

Investissement réalisé	2009	2010
Rénovation des écoles	362 200 €	179 500 €
Mur mise hors d'eau des écoles	512 140 €	80 240 €
Réfection vestiaires du foot		137 070 €
Aménagement de locaux associatifs dans l'ancien presbytère	81 540 €	192 882 €

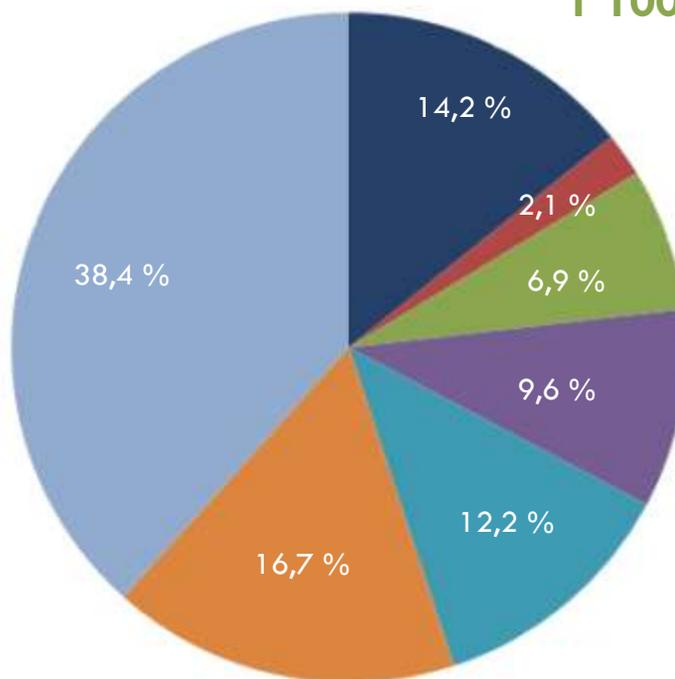
Ces investissements étalés sur deux ans sont pratiquement terminés.

Recettes de fonctionnement hors report 2 144 196 €



Dotations Communauté de Communes	1 099 534 € soit 51,2 %
Taxes communales	526 085 € soit 24,5%
Dotation de l'Etat et du Conseil Général	264 433 € soit 12,3 %
Revenu des immeubles	160 453 € soit 7,4 %
Divers	21 911 € soit 1,3%
Produits des services et ventes :	71 779 € soit 3,3 %

Dépenses de fonctionnement 1 100 640 €



Gestion courante + charges	155 710 € soit 14,2 %
Intérêts :	23 392 € soit 2,1 %
Energie :	75 843 € soit 6,9 %
Achat de fournitures :	105 278 € soit 9,6 %
Maintenance et entretien :	134 130 € soit 12,2%
Services extérieurs :	184 235 € soit 16,7 %
Charges de personnel :	422 051 € soit 38,4 %



Communiqué

Le mur anti-inondation a fait son travail !

Suite aux inondations de début décembre 2010, un article paru dans le Républicain Lorrain du 10.12.2010, titrait :

« Inondation à l'école »

Malgré le démenti paru dans le RL du 11 décembre 2010 sous Argancy.

Une mauvaise interprétation du titre pour tout un chacun, a fait circuler la rumeur selon laquelle les écoles étaient inondées.

FAUX

A aucun moment les écoles n'ont été inondées. Le mur de protection des écoles a bien fait son travail. Cependant, l'efficacité totale d'un ouvrage, dans ce genre de situation, n'est jamais assurée, la première inondation servant de TEST pour en être convaincu.



Effectivement, de l'eau s'est infiltrée lors de cette inondation et des décisions ont été prises pour y remédier.

Dans un premier temps, une pompe de refoulement a été installée afin de préserver les biens.

Dans un second temps, pour parer à d'autres éventualités de ce type, et dans un souci de sécurité optimale, la Municipalité a investi dans deux pompes supplémentaires lesquelles sont à ce jour, opérationnelles et dans un troisième temps des sondages ont été effectués pour connaître la cause de l'infiltration constatée.

Dès qu'un bâtiment public est menacé, la loi oblige à le fermer

Il est rappelé qu'en cas d'inondation, et dès qu'il y a menace d'un bien public tel que notre groupe scolaire, l'arrêté municipal de fermeture daté du 9.12.2010 respectant tant les directives préfectorales, que l'article L2542-10 du Code des Collectivités Territoriales, interdit toute fréquentation de l'école.

Cet arrêté, est d'ailleurs affiché à l'entrée du groupe scolaire où chacun peut en prendre connaissance, à tout moment.

C'est uniquement pour cette raison que le groupe scolaire a été fermé et non pas, comme l'a fait courir la rumeur, du fait de salles de classe étant inondées. La municipalité ne fait qu'appliquer la loi.

Travaux en cours



La construction de la « bulle » pour le Tennis.

Projet d'équipement sportif couvert



Communauté de communes



Quel est l'avenir de notre Communauté de Communes ?

La Commune d'Argancy, lors de son Conseil Municipal du 04 février 2011, avait inscrit à l'ordre du jour le débat sur l'avenir de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Après discussions, à l'unanimité, un mandat très précis a été confié à ses représentants à la Communauté de Communes, dont l'un est Vice-Président, à savoir œuvrer, sans concession pour le maintien de la Communauté de Communes.

L'urgence (laquelle ?) commande, en application de la Loi du 16 décembre 2010, de finaliser pour la fin de l'année le redéploiement des Communautés de Communes, au nom, officiellement, de la cohérence et de la continuité territoriale.

Dès lors, pourquoi ne pas s'inviter ab initio à la réflexion, plutôt que d'attendre la consultation prévue des Conseils municipaux, quand tout sera finalisé, après établissement par le Préfet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le Conseil Municipal devra quand même donner un avis consultatif !! Le Préfet et/ou la Commission Départementale de Coopération Intercommunale décideront.

Ne laissons pas d'autres décider à la place des habitants et de leurs représentants élus car, ils sont DIRECTEMENT concernés, notamment par le PAIEMENT DES IMPÔTS.

La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, créée en 1975, 2002 pour sa forme actuelle, assure une part déterminante des ressources financières de la Commune d'Argancy d'un budget annuel global d'environ 2 M€.

La Commune d'Argancy Olgy Ruggy a, depuis maintenant plus de 10 ans réussi, malgré l'ampleur des investissements réalisés et des équipements collectifs, à maintenir des taux d'imposition locaux et fonciers inchangés, un endettement quasi symbolique et une situation très saine.

Nos enfants ne doivent pas être nos débiteurs.

Cela doit être particulièrement vrai puisque, désormais, la Communauté de Communes de Maizières apparaît comme un gros gâteau, qui suscite nombre de convoitises, dont la Communauté d'agglomération de Metz-Métropole,

De plus, aucun Conseiller municipal ne s'est opposé au vote d'une motion qui a été adressé à Monsieur le Préfet, à M. le Président de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et à tous les Maires de la Communauté de Communes pour les inciter à une démarche analogue.

Cette motion exprime une prise de position nécessaire et forte qui sera sans doute entendue et relayée.

(oui celle-là même qui avait confié à des Vice-Présidents, notamment maires de Communes, des missions essentielles pour l'avenir de nos concitoyens, en contrepartie de rémunérations mensuelles sonnantes et trébuchantes ou celle encore, qui augmente de 12% sa pression fiscale, celle qui compte 170 membres, dont 48 Vice-Présidents et les 55 Conseillers Municipaux de la Ville de Metz) ou encore celle de la Vallée de l'Orne, avec la démarche totalement désintéressé du Maire de Talange.

Au-delà, fleurit également l'idée d'une mégalopole Metz-Thionville, sous des prétextes fallacieux de développement économique, de taille critique ou encore d'une dynamique, qui est surtout la dynamique personnelle de certaines ambitions..

Définitivement, ce redécoupage en cours est bien trop grave pour l'avenir de la Commune d'Argancy pour être laissé à la seule réflexion de technocrates, de politiques nationaux ou locaux voire de politiciens locaux plus intéressés par leur prochaine élection ou un poste promis de Vice-Président en charge de la gestion alternative du parc automobile vers les énergies durables (soit la grande responsabilité de l'achat d'une voiture électrique...) avec 1 600 € garantis mensuellement.

La Commune d'Argancy affirme avec force son refus catégorique et sans concession que les intérêts de ses habitants, aimables contribuables aux Finances publiques, soient bradés sur l'autel d'une réforme, qui ne présente strictement aucun intérêt pour sa pérennité et son développement et qui ne saurait justifier l'absorption de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Tous les efforts de la Commune et de la Communauté de Communes pour une gestion saine des finances publiques ne doivent pas être anéantis pour renflouer les caisses d'autres dispendieux avec l'argent public : la finalité de la Communauté de Communes n'a jamais été d'être la réserve financière d'autres qui, quand elle sera épuisée, provoquera nécessairement une hausse significative de la pression fiscale, comme le démontre la politique de la Ville de Metz (+ 5,5% en 2009, + 2,5% en 2010) et de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (+ 12%).

Alors OUI, puisqu'il faut être légaliste en France, participons à cette réflexion, avant qu'il ne soit trop tard. Alors OUI donnons l'avis du Conseil Municipal d'Argancy Olgy Rugby, puisque personne ne pense à le demander aux Communes, AVANT l'élaboration du SDCI :

- Pourquoi ne pas respecter cette ambition, peut être légitime, d'assurer la continuité territoriale des Communautés de Communes ?
- Pourquoi ne pas réfléchir à une meilleure cohérence dont la finalité doit être l'amélioration des services publics pour les habitants ?
- Pourquoi ne pas s'assurer de la poursuite du développement de la Commune et de la sauvegarde de ses finances, avec, bien entendu, le concours d'une Communauté de Communes, saine et dont l'ambition est mise au seul service de ses contribuables et non d'intérêts partisans, politiques ou personnels ?

Une seule solution et d'évidence :

Monsieur le Préfet,

ACCEPTER l'adhésion de la Commune d'Hauconcourt à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz : la cohésion et la continuité territoriale sont définitivement assurées, conformément à la Loi ;

MAINTENIR et SAUVEGARDER la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, telle est la volonté du Conseil Municipal de la Commune d'Argancy ;

PRESERVER la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz qui a fait la preuve de la qualité de sa gestion aux services de ses habitants, de sa capacité à assurer des financements importants à l'ensemble des Communes adhérentes et à leur offrir de réelles perspectives de développement ;

REFUSER d'être les banquiers des autres Communautés de Communes et REFUSER de financer les graves erreurs politiques d'autres ;

NON au dépeçage qui va à l'encontre des intérêts de la Commune d'Argancy Olgy Rugby et de ses habitants ;

OUI à une vraie réflexion constructive qui sauvegarde les intérêts premiers de la Commune et de ses habitants.

Appel est fait à toutes les Communes de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz de se joindre à la Commune d'Argancy pour refuser l'inacceptable, pour se fédérer au service des garanties sur le développement de nos villages, de la défense de nos spécificités et de notre volonté farouche d'être les principaux acteurs de notre politique.

Ne laissons pas à d'autres le soin de décider pour les PETITES Communes, qui ont des valeurs communes à opposer aux visées hégémoniques de certains, guidés plus par des intérêts peu compatibles avec l'intérêt général.

Faites connaître au plus vite la position de chaque Conseil Municipal.

Groupe scolaire

Les petits rois et reines de la maternelle

Le mois de janvier a donné l'occasion aux plus jeunes habitants de la commune de célébrer l'Épiphanie.

En effet, c'est dans un esprit de partage et de convivialité que tous les élèves de Moyenne section ont préparé pour les plus jeunes et les plus âgés de l'école maternelle de bonnes galettes des Rois. Les préparations culinaires sont toujours réalisées en rapport avec les différents domaines d'apprentissages scolaires. De même qu'elles offrent aux enfants le plaisir d'être tous réunis autour d'un bon goûter ! Les fèves glissées dans les galettes ont suscité beaucoup d'intérêt, bien sûr et c'est avec une certaine fierté que les rois et reines se sont vus couronnés en ce début d'année.



Boubam et le tamtam

Dans le cadre d'un projet pédagogique mené à l'école maternelle sur le thème de l'Afrique, près de 80 enfants des écoles maternelle et élémentaire de la commune, ont assisté à un spectacle de marionnettes, intitulé « Boubam et le tamtam ».

Ce spectacle proposé par la compagnie parisienne « Les Trois Chardons » mettait en scène un jeune garçon vivant au cœur de la savane.

Tous les jeunes spectateurs ont pu apprécier le savoir-faire du comédien tout en découvrant une forme d'expression théâtrale.

Cette représentation qui a eu lieu dans les locaux de l'école maternelle a été financée par la municipalité.



Diplômes de ski

Des élèves heureux mais néanmoins attentifs et concentrés..... pour leur dernière séance de ski au Snowhall d'Amnéville.

En effet, après 2 mois d'un travail mené par les enseignantes aidées efficacement par les moniteurs de ski, c'est le grand jour : celui du passage des brevets !

Des parcours, en fonction du niveau atteint, regroupant toutes les notions apprises, devaient être effectués par les élèves.

Fierté d'avoir réussi et regret de cesser cette activité très riche pédagogiquement se lisaient sur tous les visages (rougis par le froid) et peut être un peu de fatigue !

Les vacances de Noël ont débuté de manière sympathique pour les élèves de grande section de maternelle. En effet ils ont convié leur famille, le maire et les moniteurs de ski dans la salle de jeux à l'école pour la remise de leur diplôme de ski. Huit semaines de travail leur ont permis d'acquérir les bases de cette activité physique dans d'excellentes conditions.



Groupe scolaire

Visite des installations d'ARCELOR MITTAL

Dans le cadre de l'enseignement de la géographie, les élèves de CM2 d'Argancy se sont rendus sur le site d'Arcelor Mittal à Florange. Après avoir vu un film retraçant la fabrication de l'acier et son usage, ils ont visité l'aciérie, le laminoir à chaud et l'unité de galvanisation.



Ils ont pu ainsi se rendre compte de la réalité d'une usine, des transformations nécessaires avant d'obtenir une plaque de métal et surtout connaître le patrimoine local économique.

Habillés de gilets jaunes et de casques de sécurité, ils ont appréhendé, avec intérêt la réalité industrielle. L'unité de désulfuration a quant à elle remporté la palme du moment le plus intense de la visite.

Carnaval

Les enfants de l'école ont revêtu leurs plus beaux costumes pour défiler dans les rues du village.



Vivre à Argancy

Voeux du Maire

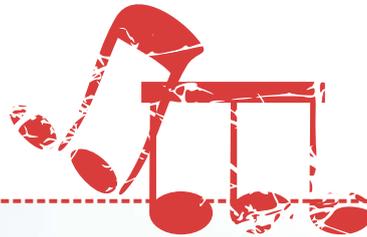


Dimanche 9 janvier, le Maire, M. Patrick ROZAIRE, a présenté ses voeux à la population lors du traditionnel concert du Nouvel An.

Nous remercions l'Harmonie Intercommunale de la Rive Droite pour ce moment musical.

La dégustation de la traditionnelle galette des rois a clôturé cette manifestation.

Concert du Nouvel An



Vivre à Argancy

L'Inter-association se mobilise pour le Téléthon



Samedi 4 décembre, l'Inter-association d'Argancy s'est mobilisée pour le téléthon.

Les habitants de la commune ont bravé le froid et la neige pour s'associer à cette manifestation et se sont réchauffés en dégustant crêpes et vin chaud dans une ambiance très conviviale. L'intégralité des bénéfices a été reversée au Téléthon.

Noël blanc de l'inter-association

Ambiance de Noël sur la place Anne de Méjanes décorée pour l'occasion. L'Inter-association avait invité les habitants d'Argancy, les petits et les grands à partager bonbons, chocolat, marrons et vin chaud.

Le Père Noël accompagné de son âne Biscotte était au rendez-vous pour la plus grande joie des enfants.



M. le Maire présente ses vœux au personnel





Remise des clés aux associations

Le bâtiment des associations est terminé. La municipalité a remis les clés aux associations.



Le Dimanche 11 novembre 2010, la médaille des anciens combattants a été remise à Monsieur KRITTER à la salle des fêtes. Toutes nos félicitations !



Sur le podium !



Une compétition départementale de Gymnastique Rythmique et Sportive GRS division critérium 4 s'est déroulée à Thionville. Trois jeunes gymnastes d'Argancy se sont retrouvées sur le podium et ont reçu la médaille d'or en massues. Il s'agit d'Agathe DEJONGUE, Perrine FUHRMANN et Julia ZANNOL.

Elles ont exécuté leurs enchaînements avec technique, grâce et sourire aux lèvres bien sûr. Leur prochain rendez-vous sportif est à Lons le Saunier pour les compétitions régionales.

Félicitations à ces jeunes filles pleines de talent et prometteuses.

Vivre à Argancy

Médailles et récompenses



Félicitations !

Dimanche 6 mars, la municipalité a organisé la traditionnelle remise des médailles du travail.

Cette cérémonie a également été l'occasion d'accueillir les bébés de l'année 2010, les nouveaux arrivants et de récompenser comme il se doit les bénévoles, sans qui notre vie associative ne serait pas aussi dynamique !

Remise des médailles du travail



Médaille Grand Or 40 ans

Solange BOUDOT
Roland LANG
Josyane LOUCHE
Patrice VIGNEULLE

Médaille d'Or 35 ans

Christian GEORGES
Brigitte GERBES
Hervé REMY

Médaille de Vermeil 30 ans

Pierre CHARROIN

Médaille d'argent 20 ans

Franco BIZZAGLIA
Antonio MAROTTA

Médaille multiple

Patricia NADE



Les bénévoles récompensés

Pour valoriser le bénévolat réalisé dans les différentes associations de la commune, la municipalité a récompensé 60 personnes qui se sont investies pendant plus de 10 ans dans leur comité et qui ont ainsi permis la création, le développement et le fonctionnement de ces associations...

Félicitations !

Une distinction spéciale a été décernée à M. Camille OCHS qui nous a quittés et qui s'était beaucoup investi dans les associations de la commune, spécialement l'Amicale de pêche. C'est avec émotion que cette distinction a été remise à son épouse et à sa fille.



Bienvenue aux bébés 2010 !



Vivre à Argancy

Concours des maisons fleuries

Comme chaque année, la commune met en place un concours portant sur le fleurissement du village. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées.

L'objectif est d'inciter les habitants à embellir notre cadre de vie et à favoriser les échanges de voisinage. Un jury composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance. La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants au concours selon des critères bien définis.

Les habitations sélectionnées seront visitées plusieurs fois pendant l'été sans que les propriétaires en soient avisés.

Deux catégories sont retenues :

- Les maisons avec jardin
- Façades et jardinet

On ne peut comparer que ce qui est comparable !

Les maisons retenues sont celles dont l'embellissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste, automobiliste.

Les décisions du jury ne pourront être remises en cause. Les membres du jury ne peuvent concourir.

Chaque participation retenue par le jury sera récompensée.

Une remise de prix, accompagnée d'une exposition photo, permettra de revivre les bons moments du concours.

Critères de sélection

- L'embellissement de la commune
- L'harmonie générale se dégageant des arrangements
- L'entretien régulier tout au long de l'été
- Dans un souci écologique : réhabiliter certaines variétés de plantes et de fleurs oubliées (gaura, camomille dorée, verveine, népéta, diascia, cosmos, lobélia, agapanthe, hémérocalle...) qui nécessitent peu ou pas d'arrosage
- Un effort d'originalité supplémentaire pour les maisons primées l'année précédente.



Troc aux plantes et marché fermier

Un dimanche sous le signe de la nature, du terroir et de l'artisanat

La municipalité en partenariat avec les membres du jury du concours des maisons fleuries organise dimanche 10 avril de 10 h à 18 h à la salle des fêtes un troc aux plantes et un marché fermier et artisanal.

Le temps est venu de diviser, de replanter, de préparer son jardin pour la belle saison, le troc aux plantes permet d'échanger : vivaces, semences, arbustes mais aussi de précieux conseils.

Une nouveauté cette année, en parallèle, vous découvrirez des produits du terroir : confitures, miel, farines, saucisson, terrines, escargots... L'entrée est gratuite.



Visite des jardins sans limite

Sortie à Bitche le jeudi 16 juin 2011

Départ 8 h vers Bitche pour une visite guidée du jardin pour la Paix en contrebas de la citadelle. Ce jardin contemporain né en 2003 a été conçu par l'architecte-paysagiste Florence ROBERT. Il propose de découvrir un audacieux festival de créations thématiques et éphémères, une véritable esplanade de synthèses végétales et minérales, harmonieusement associées. Cette première visite sera suivie du circuit pédestre de découverte des « Jardins en troc » de Bitche. Une nouvelle édition originale pour cette manifestation unique et ludique.

12 h 30 Déjeuner hors boissons dans un restaurant à Bitche.

14 h 30 Départ vers Sarreguemines.

15 h Le moulin de la Blies : site unique où l'on découvre la passé de l'une des productions faïencières les plus appréciées du monde. Visite commentée de l'unique Musée des Techniques faïencières de France. Il abrite aujourd'hui à la fois le très original Musée des Techniques faïencières et le jardin des Faïenciers, dernier-né des jardins sans limites.

Inédit : dans le musée, visite guidée interactive avec démonstration authentique des surprenantes techniques de coulage et de décoration suivie de la visite guidée du jardin des Faïenciers dont les essences se mêlent harmonieusement aux friches industrielles.

17 h 30 retour vers Argancy

19 h arrivée à Argancy.

Comme l'année précédente, la municipalité apporte une participation à cette sortie. Le prix est de 25 € par personne.

Pour s'inscrire :

- Marie-Thérèse PERRIN
Tél.: 03 87 77 85 36
- Liliane ZANNOL
Tél.: 03 87 77 84 13



Environnement

Rue des chardonnerets, fleurissement durable !

L'objectif de cette plantation est comme toujours, d'obtenir la satisfaction des habitants en leur proposant un fleurissement nouveau, diversifié et réussi.

Pour cela, nous avons choisi de mettre en place pour la durée de 3 ans et plus, des décors basés sur des plantes vivaces afin de faire des économies de temps et d'argent.

En plus de cet esprit de gestion différenciée et de développement durable, nous avons voulu donner aux amateurs de jardinage l'opportunité de découvrir des plantes nouvelles peu exigeantes en eau et en entretien ainsi que des idées et associations originales.

Le principal inconvénient de cet aménagement est le temps qu'il faut à la plante pour s'installer. (Attention, la première année le fleurissement n'est pas spectaculaire !)

Cette réussite ne se fera pas sans vous, alors **merci de respecter ces aménagements !**



La rue des Chardonnerets est composée de 5 massifs différents par leurs compositions, formes, couleurs et périodes de floraisons.

En voici un exemple :

Floraison automnale et printanière dans les coloris jaune, bleu et rose.

- Une base arbustive avec le caryopteris x clandonensis (1)
- L'abelia x grandiflora (2)
- Des graminées avec le cortaderia selloana « rosea » (3)
- Des vivaces de printemps avec GEUM Chiloense « lady stratheden » (4)
- DELPHINIUM « king Arthur » (5)
- ERIGERON « dunkelste aller » (6)
- Pour finir des vivaces d'automne avec SEDUM Spectabile « brilliant » (7)
- Et KNIPHOFIA « little maid » (8)

A savoir

Défibrillateur, mode d'emploi

Une réunion d'information sur l'utilisation de défibrillateur est organisée le vendredi 8 avril 2011 à 20 heures à la Salle des Fêtes d'Argancy.

Cette réunion sera animée par des personnels qualifiés du Corps des Sapeurs Pompiers d'Hagondange.

Il sera proposé à cette occasion :

- la projection d'une vidéo sur la défibrillation
- une démonstration pratique
- sa mise en application

La municipalité compte sur la présence de chacun et chacune à cette démonstration, la survie des uns et des autres en cas de détresse ayant essentiellement motivé sa décision d'achat de défibrillateurs.



Fermeture du barrage

Les travaux de réfection de la Vanne N°2 au barrage d'Argancy vont démarrer bientôt. Comme l'année dernière, la passerelle du barrage sera fermée et le passage du public sera interdit à compter du lundi 04 avril 2011 jusqu'à fin octobre 2011.

Horaires des messes

Avril

Samedi 2 avril :	18H00 à Trémery
Dimanche 3 avril :	10H00 à Argancy
Samedi 9 avril :	18H00 à Malroy
Dimanche 10 avril :	10H00 à Chailly
Samedi 16 avril :	18H00 à Ennery
Dimanche 17 avril :	10H00 à Argancy
Jeudi 21 avril :	18H00 à Trémery
vendredi 22 avril :	15H00 à Flévy
Samedi 23 avril :	21H00 à Argancy
Dimanche 24 avril :	10H00 à Ennery
Samedi 30 avril :	18H00 à Ay

Mai

Dimanche 1^{er} mai : Pèlerinage d'action de grâces à l'occasion de la béatification du Pape Jean-Paul II

Samedi 7 mai :	18H00 à Flévy
Dimanche 8 mai :	10H00 à Ennery
Samedi 14 mai :	18H00 à Chailly
Dimanche 15 mai :	10H00 à Argancy
Dimanche 22 mai :	10H00 à Malroy
Samedi 28 mai :	18H00 à Ennery
Dimanche 29 mai :	10H00 à Trémery

Juin

Jeudi 2 juin :	10H00 à Ennery
Samedi 4 juin :	18H00 à Molroy
Dimanche 6 juin :	10H00 à Ay
Samedi 12 juin :	18H00 à Flévy
Dimanche 13 juin :	10H00 à Ennery
Samedi 18 juin :	18H00 à Trémery
Dimanche 19 juin :	10H00 à Argancy
Samedi 25 juin :	18H00 à Flévy
Dimanche 26 juin :	10H00 à Chailly

Numéro utile pour préparer sa retraite

Pour préparer son dossier de retraite complémentaire ARRCO, AGIRC ou IRCANTEC, c'est simple !

Contactez un conseiller au **0 820 200 189** du lundi au vendredi de 9H à 18H. En lui communiquant votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier.

Il vous proposera également un rendez-vous dans le centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.

La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz organise un grand jeu concours pour ses habitants.

Pour accompagner la mise en ligne du nouveau site web de la collectivité, la communauté de communes de Maizières-lès-Metz met en place un grand jeu concours.

Le principe : partez à la recherche d'un logo bleu représentant une clé USB à travers les pages du site internet.

www.ccmaizieres.com

Après s'être inscrit à la newsletter, parcourez les diverses pages de notre site et localisez le logo. Une fois la mission réussie rien de plus simple : envoyez nous un mail en cliquant sur le lien «nous contacter» en indiquant le nom de la page où le logo apparaît ainsi que vos coordonnées postales.

Une clé USB attend les 1 000 premiers. Dépêchez-vous, connectez-vous ! Retrouver toutes les informations relatives au jeu concours sur le site www.ccmaizieres.com



Permanences médicales



Dr JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAUS

2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT

7, avenue
Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-
MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Avril

1	V	Hugues	Schmit
2	S	Sandrine	
3	D	Richard	
4	L	Isidore	Valance
5	M	Irène	
6	M	Marcellin	
7	J	J-B de la Salle	
8	V	Julie	
9	S	Gautier	
10	D	Fulbert	
11	L	Stanislas	Joie
12	M	Jules	
13	M	Ida	
14	J	Maxime	
15	V	Paterne	
16	S	Benoît-Joseph	
17	D	RAMEAUX	
18	L	Roseline	Dumont
19	M	Prisca	
20	M	Marius	
21	J	Sébastien	
22	V	Agnès	
23	S	Vincent	
24	D	Barnard	
25	L	François	
26	M	Conv. St Paul	
27	M	Paule	
28	J	Angèle	
29	V	Thomas d'Aquin	
30	S	Gildas	

Mai

1	D	F. DU TRAVAIL	
2	L	Boris	Henlé
3	M	Phil/Jacques	
4	M	Sylvain	
5	J	Judith	
6	V	Prudence	
7	S	Gisèle	
8	D	VICTOIRE 1945	
9	L	Pacôme	
10	M	Solange	
11	M	Estelle	
12	J	Achille	
13	V	Rolande	
14	S	Matthias	
15	D	Denise	
16	L	Honoré	Schmit
17	M	pascal	
18	M	Eric	
19	J	Yves	
20	V	Bernardin	
21	S	Constantin	
22	D	Emilie	
23	L	Didier	
24	M	Donatien	
25	M	Sophie	
26	J	Béranger	
27	V	Augustin de C.	
28	S	Germain	
29	D	F. Mères	
30	L	Ferdinand	Valance
31	M	Visitation	

Juin

1	M	Justin	Valance
2	J	ASCENSION	
3	V	Kévin	
4	S	Clotilde	
5	D	Igor	
6	L	Norbert	Joie
7	M	Gilbert	
8	M	Médard	
9	J	Diane	
10	V	Landy	
11	S	Barnabé	
12	D	PENTECOTE	
13	L	L. de PENTECOTE	Chudzy
14	M	Elisée	
15	M	Germaine	
16	J	J.-F. Régis	
17	V	Hervé	
18	S	Léonce	
19	D	Trinité	
20	L	Silvère	Henlé
21	M	Eté	
22	M	Alban	
23	J	Audrey	
24	V	J. Baptiste	
25	S	Eleonore	
26	D	Anthelme	
27	L	Fernand	Dumont
28	M	Irénée	
29	M	Pierre, Paul	
30	J	Martial	



Les permanences de gardes vont du lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison : Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers Tél.: 18
Samu Tél.: 15
Police Tél.: 17

Naissances

Gabriel DA CRUZ né le 15 décembre 2010

Théa DEBIN née le 17 décembre 2010

Abel KHUM né le 8 février 2011

Gabriel KEFF né le 15 mars 2011

Décès

M. André CAMUS le 10 janvier 2011

Mme Marie-Thérèse RAVENEL
le 28 janvier 2011

M. Camille OCHS le 12 février 2011

M. Roger ANTOINE le 26 février 2011

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2011.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Comment recevoir Argancy 2011 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Dates arrêtées le 23 mars 2011

Calendrier des manifestations

Avril

- | | | |
|----|-----------------------------------------|----------------|
| 03 | Argancy 2/ Argancy 1 | - Bootleggers |
| 08 | Réunion d'utilisation du défibrillateur | - Municipalité |
| 10 | US Argancy 3/ CEP Kédange 2 | - US Argancy |
| | US Argancy 1/ US Froidcul | - US Argancy |
| | Régate de la Région Lorraine | - CYVM |
| | Troyes / Argancy 2 | - Bootleggers |
| | Troc aux plantes / Marché fermier | - Municipalité |
| 17 | US Argancy / FC Trémery | - US Argancy |

Mai

- | | | |
|----|--------------------------------|--------------------|
| 01 | Régate | - CYVM |
| | Ancerville / Argancy 1 | - Bootleggers |
| 08 | US Argancy 3 / AS Gomelange | - US Argancy |
| | US Argancy 2 / LS Rosselange | - US Argancy |
| | Régate | - CYVM |
| | Colmar / Argancy 2 | - Bootleggers |
| 15 | US Argancy / Scy Chazelles | - US Argancy |
| | Régate | - CYVM |
| 18 | Tournoi interclubs | - Argancy Pétanque |
| 22 | Régate | - CYVM |
| | Metz / Argancy 2 | - US Argancy |
| 29 | US Argancy 2 / FC Hagondange 1 | - US Argancy |
| | Régate | - CYVM |
| | Ancerville / Argancy 2 | - Bootleggers |

Juin

- | | | |
|----|----------------------------|--------------------|
| 02 | Tournoi vétérans | - US Argancy |
| | Tournoi «Laurie» | - Argancy Pétanque |
| 05 | US Argancy 2 / Amanvillers | - US Argancy |
| | US Argancy 1 /ES Gandrange | - US Argancy |
| | Régate | - CYVM |
| | Troyes / Argancy | - Bootleggers |
| 07 | Tournoi vétérans | - Argancy Pétanque |
| 10 | Tournoi Vinoshop | - Argancy Pétanque |
| 12 | 75è anniversaire du Foot | - US Argancy |
| | Régate | - CYVM |
| 19 | Régate | - CYVM |
| | Metz / Argancy 2 | - Bootleggers |
| 26 | Régate | - CYVM |

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net

